



Au-delà des frontières...

jeudi 1er mars 2012, par [Fernand Kochert](#)

Bastian - appelons-le ainsi - louait depuis peu une chambre dans une pension de famille. Ce village de Turquie, près de la côte égéenne, lui plaisait, et il envisageait d'y vivre. Logeant là moi aussi pour quelques jours, je fis sa connaissance, il y a environ 20 ans de cela.

Pré-retraité de la région de Hambourg, Bastian était fasciné par ce pays et s'était mis à apprendre le turc. Nous nous revoyions presque chaque année. Il me faisait découvrir le pays, sa langue et sa population. Il avait d'abord acquis un bungalow sur la côte, puis il acheta une ancienne bergerie avec un terrain, à l'écart du bourg, au pied de la montagne. Il y menait une existence paisible avec sa femme et un bon gros chien.

Or, un jour, un jeune motard descendit par le chemin qui passe devant chez eux. Le chien se précipita et fit chuter la moto et son conducteur, qui fut blessé. Bastian le secourut immédiatement et sa femme lui donna les premiers soins. Puis ils le firent reconduire chez lui, en lui remettant un billet de 100 DM, une petite fortune pour ce jeune homme.

Mais l'affaire ne s'arrêta pas là. Le lendemain matin, le père du blessé se présenta en disant : « Je ne peux pas accepter une telle somme. Reprenez cet argent. » On finit par s'entendre : le jeune homme viendrait régulièrement travailler, moyennant salaire, dans la petite propriété de Bastian. Peu après, il fut engagé à plein temps. Et vint aussi le jour où le jeune travailleur présenta son épouse, car il venait de se marier. Cela tombait bien, nos amis avaient également besoin d'une aide dans la maison.



Bastian et sa femme, ces « immigrés » bien intégrés au fil des années, décidèrent d'aller encore plus loin dans le sens de l'entente et de la fraternité au-delà des frontières. Voyant leurs enfants bien établis, ils se dirent : « Et si nous léguions nos biens à cette famille turque qui nous est devenue si proche... » Un testament fut donc rédigé devant notaire. Le jeune homme était engagé à vie, à plein temps et avec salaire garanti, et toutes les autres modalités de succession furent réglées.

L'entente, l'amitié et la fraternité au-delà des frontières, trop souvent des mots creux, étaient devenus ici une réalité concrète. Puissent toutes les frontières, tant géographiques que sociales ou culturelles, s'estomper un jour grâce aux efforts des gens de bonne volonté.